

PARENTALITÉ, VIE SOCIALE ET ACCÈS AUX DROITS

Focus pour la Convention territoriale globale

#habitat | mai 2026

Reper'

Une nouvelle Convention territoriale globale (CTG) de services aux familles a été adoptée par l'Euro-Métropole de Metz et la CAF de la Moselle en décembre 2025 pour la période 2026-2030. La CTG est une démarche partenariale dont l'objectif est de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants. Au cœur de cette convention, le diagnostic partagé, réalisé par l'AGURAM pour identifier les besoins spécifiques du territoire, dresse un portrait social de la métropole..

Découvrez les enjeux liés à la parentalité et à l'accès aux droits, ainsi que l'offre de services aux familles à travers ce Reper' dédié. Il est enrichi par une enquête menée auprès des familles par la métropole, qui met en lumière les freins rencontrés et les attentes exprimées par les habitants sur cette thématique au cœur de leur quotidien.

Ce Reper' s'intéresse à 2 axes de la CTG : la parentalité et l'accès au droit.

Via les réseaux sociaux et Internet, les parents n'ont sans doute **jamais eu accès à autant d'informations qu'aujourd'hui**. Cette surmultiplication de conseils, souvent contradictoires, perd davantage qu'elle ne guide. Dans un tel contexte, **l'échange direct est à privilégier**.

L'accès au droit est un principe fondamental de la citoyenneté qui vise à garantir à chaque individu la possibilité de connaître ses droits, comprendre ses obligations et être accompagné dans ses démarches juridiques et administratives.

Or, cet accès réel à l'information juridique, à la mobilisation effective des droits, aides et prestations est **fortement lié aux profils sociaux des ménages**. Les plus vulnérables

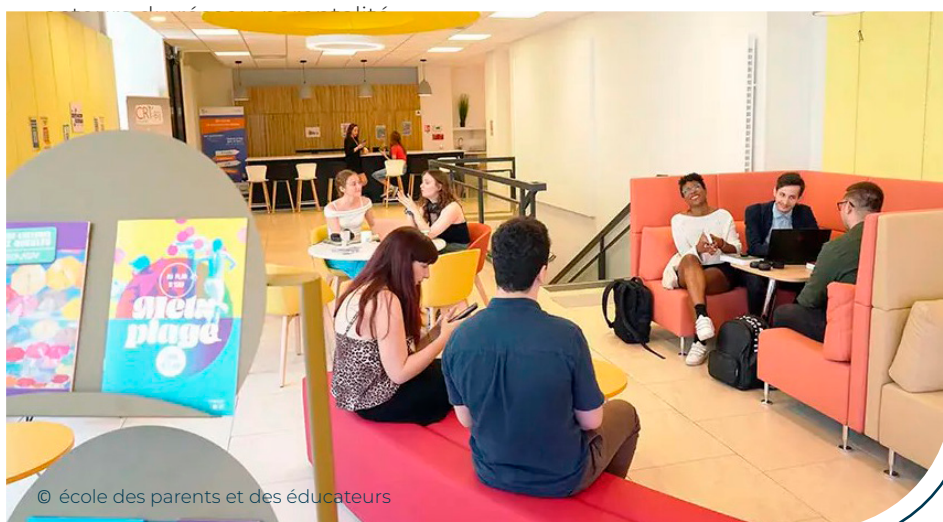
sont souvent ceux qui ont le plus besoin d'être accompagnés. Il faut donc les identifier et «aller les chercher», notamment dans les quartiers prioritaires, mais aussi en dehors.

Afin d'intervenir au plus près de besoins, le volet opérationnel de la nouvelle CTG **déploie 7 actions sur ces thématiques**, réunies dans 2 axes :

◆ **Axe 3 : Accompagner et soutenir les parents dans l'éducation** de leurs enfants et développer les échanges et la coopération entre

◆ **Axe 4 : Étendre une politique favorisant le lien social**, l'engagement citoyen et la solidarité – Renforcer l'accès aux droits et l'inclusion numérique au sein des centres sociaux et espaces de vie sociale – Améliorer la communication de l'offre de territoire auprès des habitants et des élus.

2 autres Reper', également disponibles en téléchargement, se concentrent sur la petite enfance et l'enfance-jeunesse.



© école des parents et des éducateurs

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : UN VÉRITABLE TRAVAIL PARTENARIAL

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche partenariale fondée sur une collaboration entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) et le territoire (ici, l'Euro-Métropole de Metz). Son objectif est de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants afin d'assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité.

Les CTG couvrent les champs suivants :

- ◇ petite enfance (accueil du jeune enfant) ;
- ◇ accompagnement à la parentalité (lieux d'échanges, lieux d'accueil parents-enfants, accompagnement à la scolarité, etc.) ;
- ◇ enfance et jeunesse (accueils de loisirs, soutien à la scolarité, actions de prévention éducative, etc.) ;
- ◇ logement et amélioration du cadre de vie ;
- ◇ animation de la vie sociale (soutien aux centres sociaux, participation des habitants à la vie sociale, etc.) ;
- ◇ accès aux droits, aux services et inclusion numérique.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et permet d'identifier des priorités ainsi que

les moyens nécessaires y afférents, dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Les travaux de construction de la nouvelle CTG se sont échelonnés de mars à décembre 2025, avec une CTG effective au 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 5 ans, jusqu'à fin 2030.

L'AGURAM a œuvré aux côtés de l'Euro-Métropole de Metz et de la Caisse d'allocations familiales de Moselle :

- ◇ **réalisation du diagnostic social**, afin de faire émerger les principaux constats et enjeux du territoire, analyse de l'enquête aux familles ;
- ◇ **co-animation des 2 sessions d'ateliers** (juin et septembre 2025), qui ont permis de compléter ce diagnostic social par des retours de terrains des acteurs clés de l'animation sociale.

À partir de ces matériaux riches, l'Euro-Métropole de Metz et de la Caisse d'allocations familiales de Moselle ont établi un **plan d'actions, développé en 18 fiches**, contenant chacune des objectifs ciblés.



UNE LOGIQUE DE RÉPARTITION DES MÉNAGES EN LIEN AVEC LE PARC DE LOGEMENTS

De manière générale, les familles monoparentales sont plus présentes dans les communes urbaines : elles constituent entre 12 et 16 % des ménages à Woippy, Moulins-lès-Metz, Ars-sur-Moselle, Le Ban-Saint-Martin et Montigny-lès-Metz.

Ceci est à mettre en lien avec leur surreprésentation dans le parc social, lui aussi plus présent en milieu urbain.

En descendant à l'échelle des quartiers messins et des Iris (découpage infracommunale de l'Insee), le poids des familles monoparentales peut être parfois encore plus important. Il est supérieur à 20 % dans 5 Iris, tous situés dans des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Les familles, en revanche, si elles sont nombreuses au sein des **quartiers prioritaires** (mais moins pour l'ensemble de la ville de Metz), sont également très présentes en **périurbain** (cf. Reper' enfance-jeunesse).

Enfin, les familles nombreuses (3 enfants et plus) représentent **4,6 % des ménages** à l'échelle de la métropole messine, et **15 % des familles avec enfants**. En zones urbaines, elles sont présentes surtout à



**229 000 habitants,
34 000 familles avec
enfants dont 5 100
familles nombreuses
dans l'Euro-Métropole
de Metz**

Woippy, Metz et Montigny-lès-Metz, essentiellement dans les secteurs où se concentre le logement social et notamment dans les quartiers prioritaires – **les mêmes secteurs** que les familles monoparentales (surreprésentation de familles dans le parc social).

Elles sont néanmoins présentes de manière aléatoire dans le reste des communes de l'Euro-Métropole de Metz. Leur présence y est liée à la part de familles avec enfants, elle-même souvent liée au mode de développement du parc de logements : la présence de **lotissements récents**, par exemple, peut facilement influencer sur le type de ménages d'une commune, surtout quand elle est de taille réduite.

III Évolution des types de ménages par catégories de communes dans la métropole (Insee)

	2010		2021	
	Part des familles mono-parentales	Part de couples avec enfants	Part des familles mono-parentales	Part de couples avec enfants
< 2000 habitants	6,6 %	41,8 %	7,1 %	34,5 %
> 2000 habitants	10,4 %	26,9 %	12,0 %	22,1 %
Metz	9,8 %	19,4 %	9,8 %	16,6 %
Euro-Métropole Metz	9,6 %	24,3 %	10,2 %	20,5 %

DES REVENUS DIFFÉRENCIÉS, PAR PROFILS DE MÉNAGES ET PAR SECTEURS

De fortes inégalités de revenus transparaissent sur le territoire, y compris au sein des communes les plus grandes de l'Euro-Métropole de Metz. Ceux-ci varient de 1 450 €/mois par unité de consommation² à Woippy, à 2 400 €/mois à Saint-Julien-lès-Metz.

1 916 €
revenus médians dans
l'Euro-Métropole de
Metz (2021)
dans l'Euro-Métropole
de Metz

Selon Filosofi, en 2021, la moitié de la population de l'Euro-Métropole de Metz a un niveau de vie² mensuel inférieur à 1 916 €/UC soit près de 23 000 € annuels. Certaines communes sont très privilégiées, comme celles des côtes de Moselle, avec des revenus mensuels dépassant les 2 500 €, tandis que la pauvreté est plus marquée dans certaines communes plus urbaines.

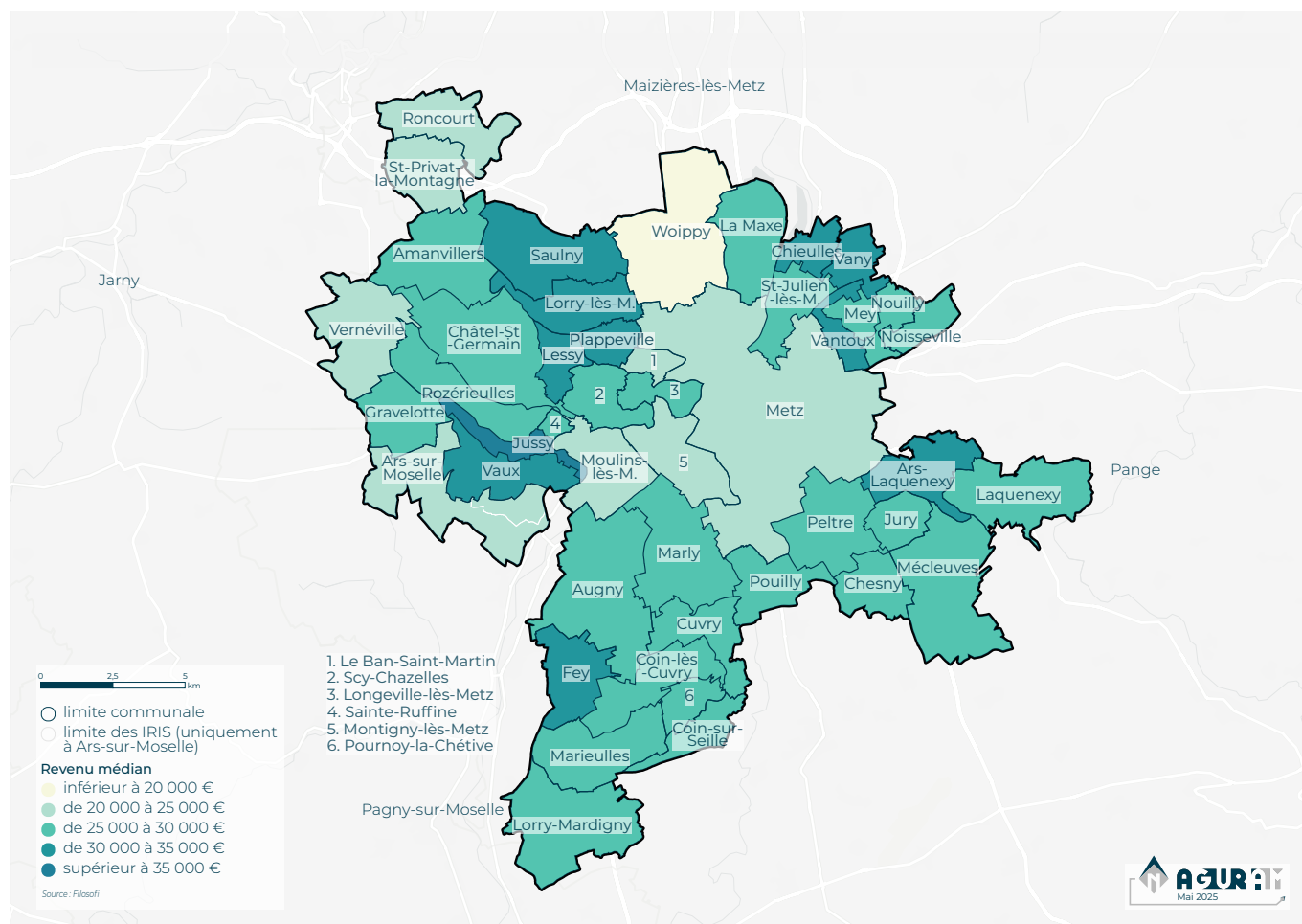
À l'échelle des Iris, les différences de revenus sont encore plus marquées. Les revenus les plus faibles sont, comme on peut s'y attendre, concentrés dans les secteurs d'habitat social, notamment ceux classés en QPV :

◇ Woippy : Saint-Eloy/Pré Génie ;

◇ Metz : Patrotte, Bellecroix, Borny, Iris Hannaux-Frécot du Sablon (comportant Sablon sud).

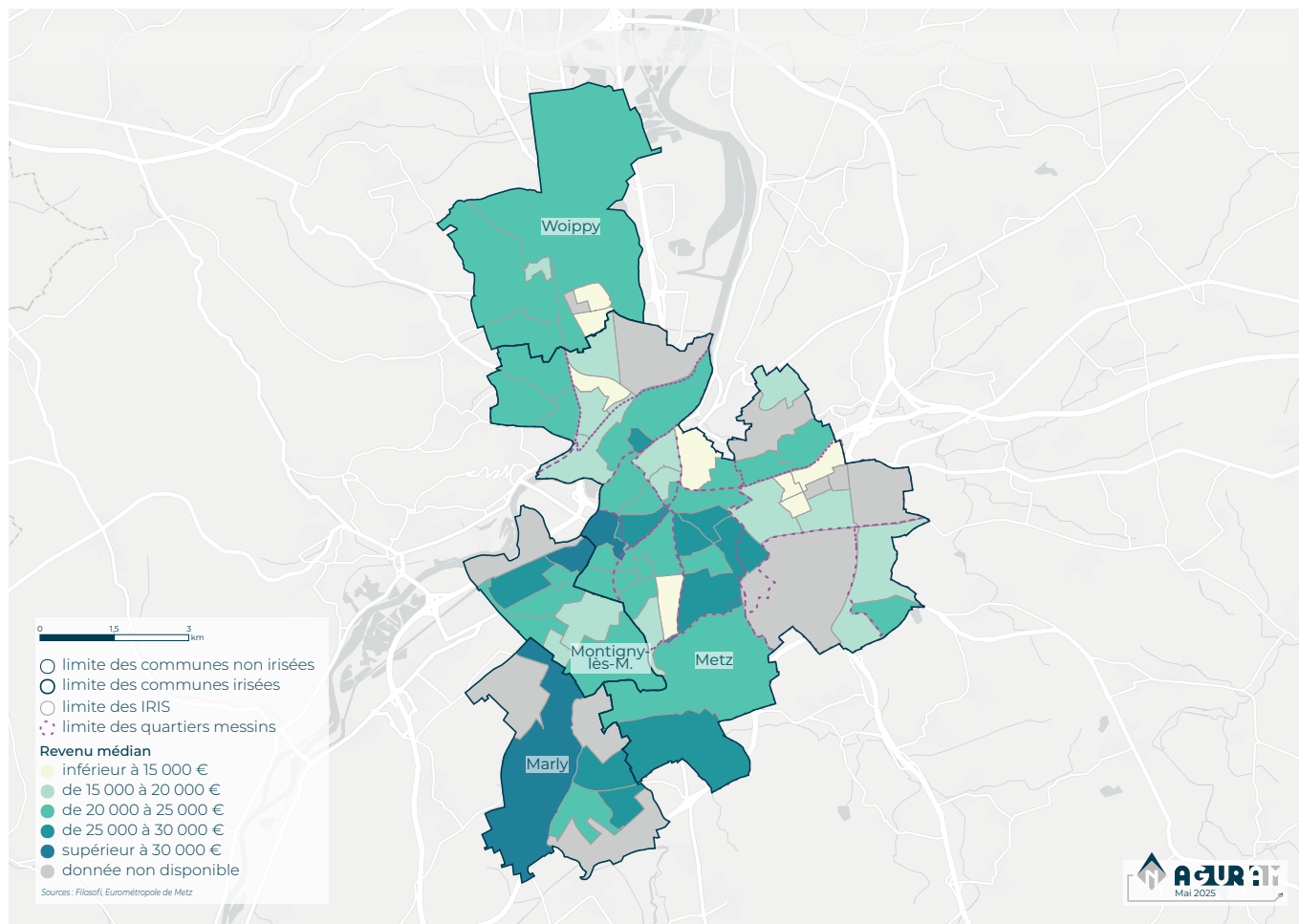
À l'inverse, certains secteurs ressortent comme plus privilégiés : Marly, Montigny-lès-Metz Nord (notamment la Vacquinière), Metz Queuleu, Metz Magny-Sud, Metz Gare et Nouvelle Ville.

Revenu médian par unité de consommation en 2021



2 : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'Unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les UC sont généralement calculées selon une échelle qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

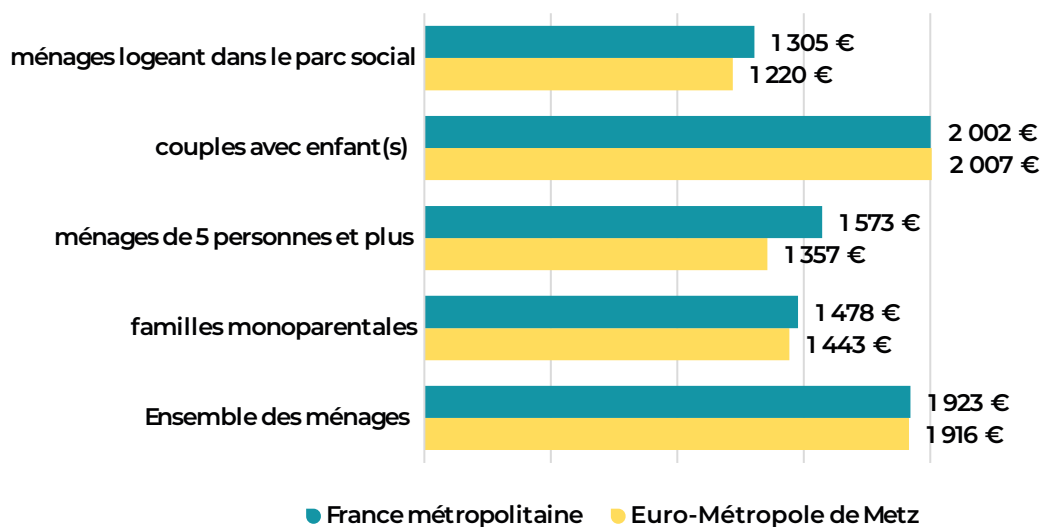
Revenu médian par unité de consommation en 2021 à l'IRIS



Au-delà de ce revenu médian commun à l'ensemble des ménages, la distinction de plusieurs catégories de ménages permet de faire ressortir **les inégalités de ressources par profils-types. Ainsi, les ménages du parc social ont les revenus médians plus**

faibles, suivis des familles nombreuses puis des familles monoparentales. Ceci valide l'orientation des dispositifs d'accès au droit et de certaines actions de soutien à la parentalité en direction de ces ménages.

Revenus médians en 2021 par unité de consommation dans l'EMM (Insee, Filosofi)



Les différences portant sur l'origine des ressources sont également tangibles, avec une part de revenus issus de **prestations sociales plus importante** pour Woippy, puis Metz, Montigny-lès-Metz et Ars-sur-Moselle. **Ces 4 communes concentrent également les revenus médians les plus bas** de l'Euro-Métropole de Metz, ainsi que les taux de pauvreté les plus élevés. Pour Woippy, il atteint 34 % contre 18,6 % dans l'Euro-Métropole de Metz.

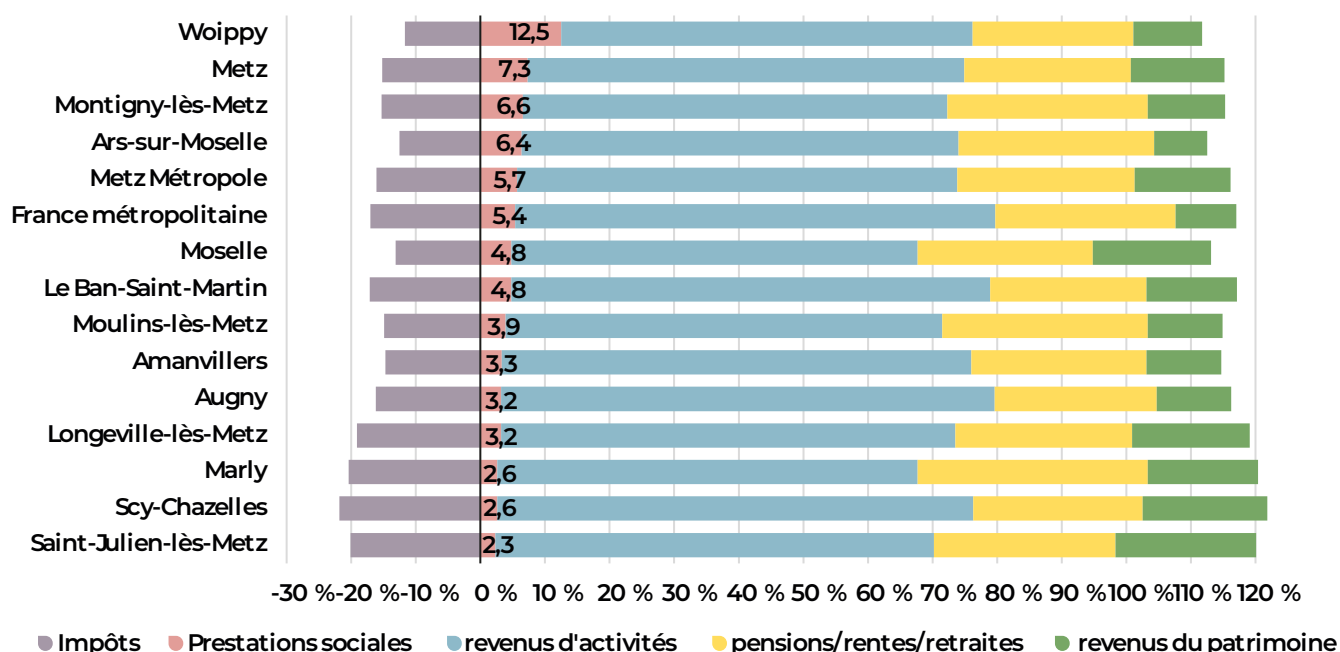
La lecture du graphique suivant confirme que ces communes accueillent une **population potentiellement plus fragile financièrement**, mais aussi des familles avec enfants (les prestations

familiales sont incluses dans les prestations sociales).

À l'échelle infracommunale, la part des ressources issues des prestations sociales dépasse les 20 % (contre 5,7 % pour l'ensemble de l'agglomération) dans plusieurs secteurs, concentrés à Metz et Woippy :

- ◇ Woippy : Quartier du Roi et Saint-Eloy/Pré-Génie (quartier prioritaire) ;
- ◇ Metz : Borny, Hannaux - Frécot, Bellecroix, Fournel/ Gargan (également quartier prioritaire).

III Origine des revenus disponibles (Insee, Filosofi 2021)



2 aides composent la catégorie des prestations de solidarité de la CAF :

- ◇ **Le revenu de solidarité active (RSA)** : il assure un revenu minimum aux personnes sans ressources ou aux ressources faibles afin de garantir un revenu minimum vital. Il dépend des ressources et de la composition du foyer, et des autres prestations familiales versées.
- ◇ **La prime d'activité** : elle est versée sous condition de ressources, en cas d'activité professionnelle, ou de chômage partiel ou technique et de revenus modestes.

Au total, 23 960 foyers bénéficient d'une ou plusieurs prestations de solidarité à l'échelle de l'Euro-Métropole de Metz à la fin de l'année 2023.

Les communes de moins de 2 000 habitants se distinguent par une proportion plus faible, dans l'ensemble des aides perçues, du RSA au profit de la prime d'activité. Ceci témoigne d'une population socialement moins vulnérable qu'à Metz ou dans les communes de tailles intermédiaires.

Les profils des bénéficiaires varient peu selon les catégories de communes, à l'exception d'un **niveau de revenu qui tend à être plus modeste dans les communes de plus grande taille**. Cette relative homogénéité s'explique par l'assemblage, dans les chiffres disponibles, de 2 dispositifs aux publics pourtant distincts : **la prime d'activité**, principalement destinée aux actifs, et le **RSA**, orienté vers les personnes sans ressources et éloignées de l'emploi. Cette « fusion statistique » camoufle très certainement des profils différenciés. Le RSA reste d'ailleurs plus représenté dans les communes urbaines, comme à **Metz, Woippy, Montigny-lès-Metz** ou encore **Ars-sur-Moselle**.

L'INDICE DE POSITIONNEMENT SOCIAL DES ÉCOLES ET COLLÈGES COMME ILLUSTRATION DES INÉGALITÉS CHEZ LES JEUNES

L'Indice de position sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur calculé par la direction de l'Évaluation, de la prospective et de la performance de l'Éducation nationale. Il résume les **conditions socio-économiques et culturelles des familles** (catégories socioprofessionnelles, composition familiale, etc.) des élèves accueillis dans l'établissement. Il permet ainsi de rendre compte des **disparités sociales** existantes entre établissements. De fortes différences sont constatées selon les territoires et selon le secteur de scolarisation. Par ailleurs, les **taux de réussite au diplôme national du brevet** (DNB) et les IPS sont fortement corrélés.

La carte ci-dessous présente les IPS selon la carte scolaire des collèges. Certaines communes de l'Euro-Métropole de Metz dépendent d'un collège situé en dehors du périmètre de la métropole, mais leur couleur correspond bien à l'IPS de leur collège de secteur.

L'IPS départemental s'élève à 100 (95 pour les établissements publics, 124 pour les établissements privés). À l'échelle nationale, l'IPS global est de 106

(101 pour le public, et 124 pour le privé).

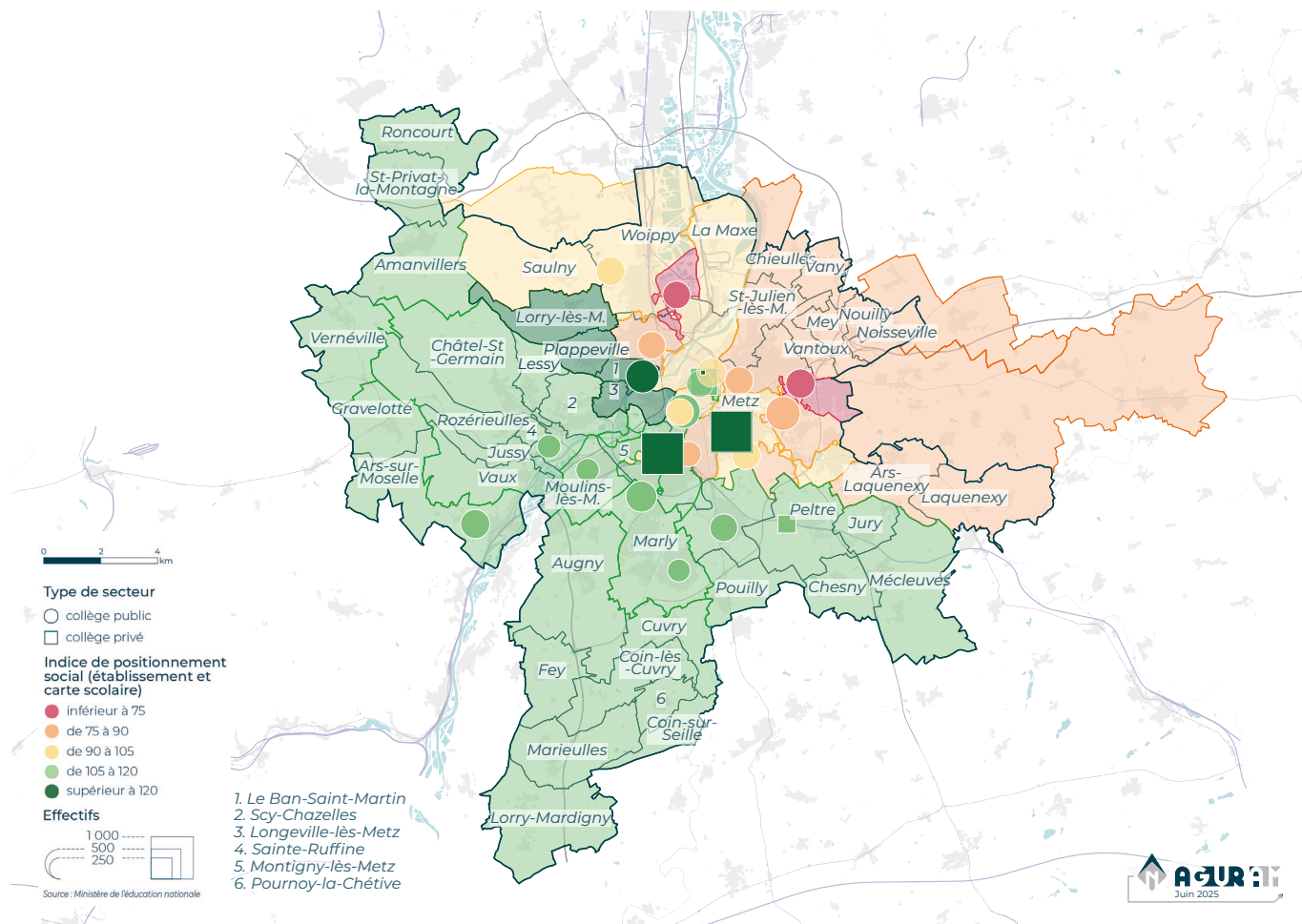
On constate une véritable partition de la métropole messine de ce point de vue, avec **une coupure nord-est/sud-ouest**, qui donne à voir, au moins partiellement, les inégalités sociales entre jeunes scolarisés.

Sans surprise, les IPS les plus faibles sont localisés dans les QPV : Hauts-de-Blémont (Borny), Jules Ferry (Woippy).

Les IPS les plus élevés, exceptions faites des collèges publics des communes Le Ban-Saint-Martin (Jean Bauchez) et de Moulins-lès-Metz (Albert Camus), sont ceux des établissements privés.

Cette carte ne fait pas état, en revanche, des stratégies d'évitement de la carte scolaire potentiellement mises en œuvre par les familles des villages de l'Est messin dépendant des collèges de l'Est de la métropole (options spécifiques, recours au privé).

III Indice de positionnement social des collèges de l'Euro-Métropole de Metz



LA LOCALISATION DES LIEUX D'ÉCHANGES LIÉS À LA PARENTALITÉ

LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Un **Lieu d'accueil enfant-parent** (Laep) est un espace convivial qui accueille tous les enfants de moins de 6 ans avec leurs parents ou un autre adulte familial (grands-parents, proche, etc.). C'est un espace de jeu, de discussion et de rencontre entre enfants et entre parents, avant tout convivial. En cas de besoin, des bénévoles ou professionnels formés à l'écoute sont présents.

6 lieux sont enregistrés dans le territoire de l'Euro-Métropole de Metz (celui localisé place Frécot, à Metz, dans le quartier prioritaire du Sablon sud ayant fermé fin 2025) :

- ◇ 5 à Metz :
 - ◆ la Maison d'Anjou à Borny ;
 - ◆ la Cour ensoleillée, à Metz-nord (Agora) ;
 - ◆ la Maison des parents, rue Dupont des Loges ;
 - ◆ les Gagambins, rue de Mercy ;
 - ◆ la Maison des bébés, rue du Haut de Sainte-Croix.
- ◇ 1 à Woippy : rue de Biche (CCAS).

LES POINTS D'ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES

Les Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) sont des structures de proximité qui accueillent de façon inconditionnelle, gratuite et confidentielle les jeunes âgés de 12 à 25 ans ainsi que leurs familles. Leur mission est de soutenir, conseiller et orienter les jeunes confrontés à des difficultés.

3 PAEJ sont recensés dans le territoire de l'Euro-Métropole de Metz : un à Woippy et 2 à Metz.

- ◇ à Woippy, au sein du CCAS, rue du Chapitre
- ◇ à Metz : au CMSEA, boulevard André Maginot
- ◇ à l'Ecole des Parents et des Educateurs de Lorraine (EPE), 1 rue du Coëtlosquet

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Le **Contrat local d'accompagnement à la scolarité** (Clas) s'adresse aux enfants scolarisés du CP à la terminale qui ne disposent pas, dans leur environnement familial et social, de toutes les conditions nécessaires pour s'épanouir et réussir à l'école. L'orientation des enfants se fait en accord avec les parents en lien avec les enseignants.

Les actions Clas insistent sur l'importance de l'assiduité, de la régularité et de l'organisation du travail personnel, la méthodologie, le goût pour une culture diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir.

Ce dispositif s'adresse aussi bien aux parents, pour les aider à accompagner la scolarité de leurs enfants, qu'aux enfants eux-mêmes, du CP à la terminale.

Les actions Clas sont ouvertes à tous les parents sur le territoire national, avec une priorité dans les quartiers prioritaires et les territoires d'éducation prioritaire.

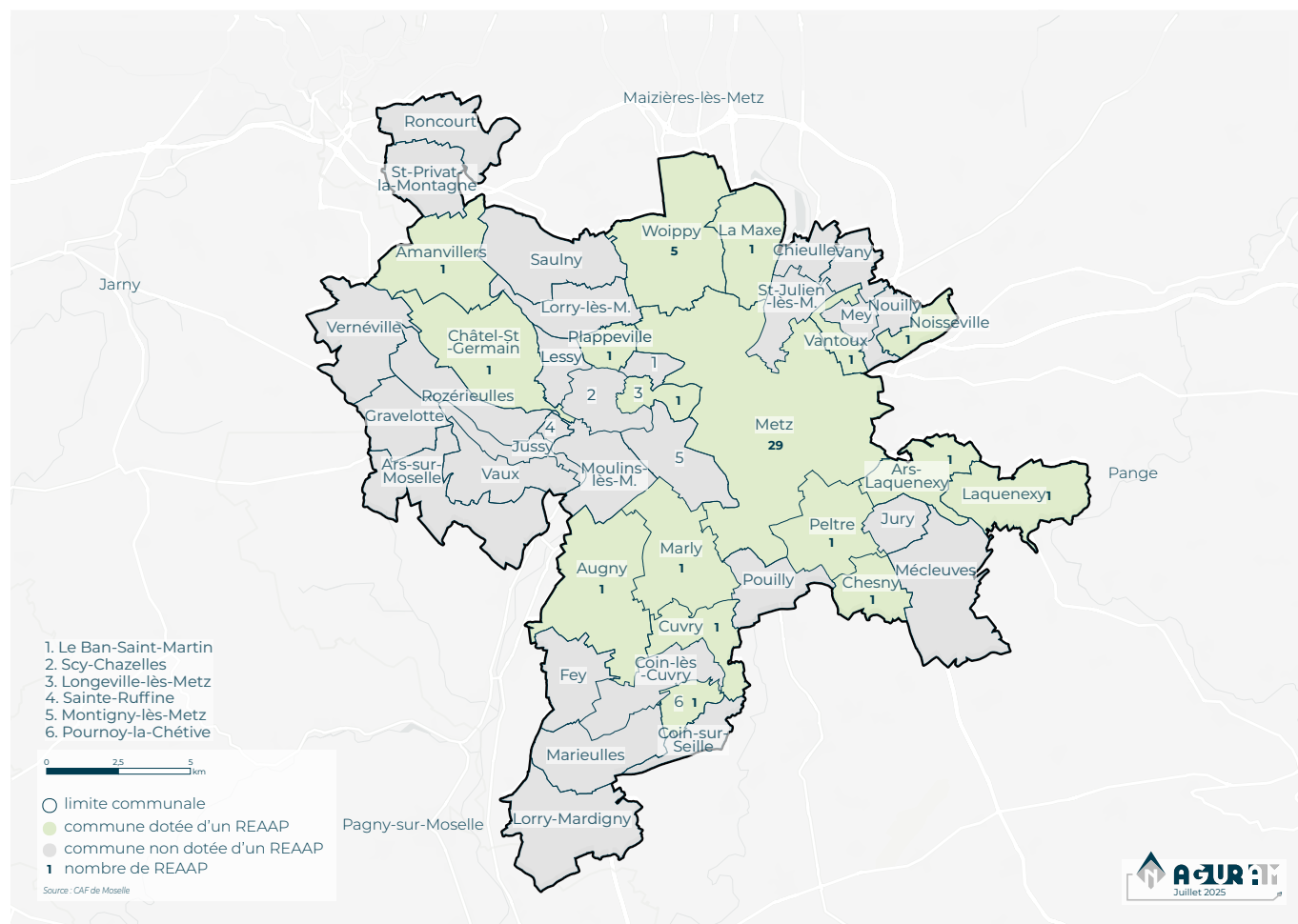
Dans l'Euro-Métropole de Metz, 29 actions Clas seront déployées au cours de l'année scolaire 2025-2026, le plus souvent en lien avec un centre social : Marly (2 actions), Woippy (4 actions), et Metz (23 actions).

RÉSEAU D'ÉCOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (RÉAAP)

Les **Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents** (Réaap) prennent appui sur un réseau de parents, de bénévoles et de professionnels qui permettent la mise en place d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités.

Ils veillent à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.

17 communes de l'Euro-Métropole de Metz déploient un Réaap en 2025, pour un total de 49 actions. Il s'agit d'une des rares actions ayant trait à la parentalité ou à l'accès au droit développée au-delà du noyau urbain de la métropole. En effet, en dehors de l'accueil petite enfance et enfance-jeunesse (péri et extrascolaire), peu de structures et actions débordent du cœur urbain (Metz, Woippy, Montigny-lès-Metz, Marly, Ars-sur-Moselle). Certes, les besoins sont fortement concentrés dans ces communes, mais ils n'en sont pas pour autant totalement absents du reste du territoire.



MÉDIATION FAMILIALE

La **médiation familiale** permet à chacun de s'exprimer et d'aborder en famille les questions liées à la séparation et à la parentalité, dans un cadre d'écoute et d'échange. En situation de conflit, il devient souvent difficile de communiquer, de se comprendre et de s'organiser. La médiation offre un temps pour poser les difficultés, rechercher des solutions et préserver le bien-être de l'enfant.

Les objectifs de la médiation familiale sont :

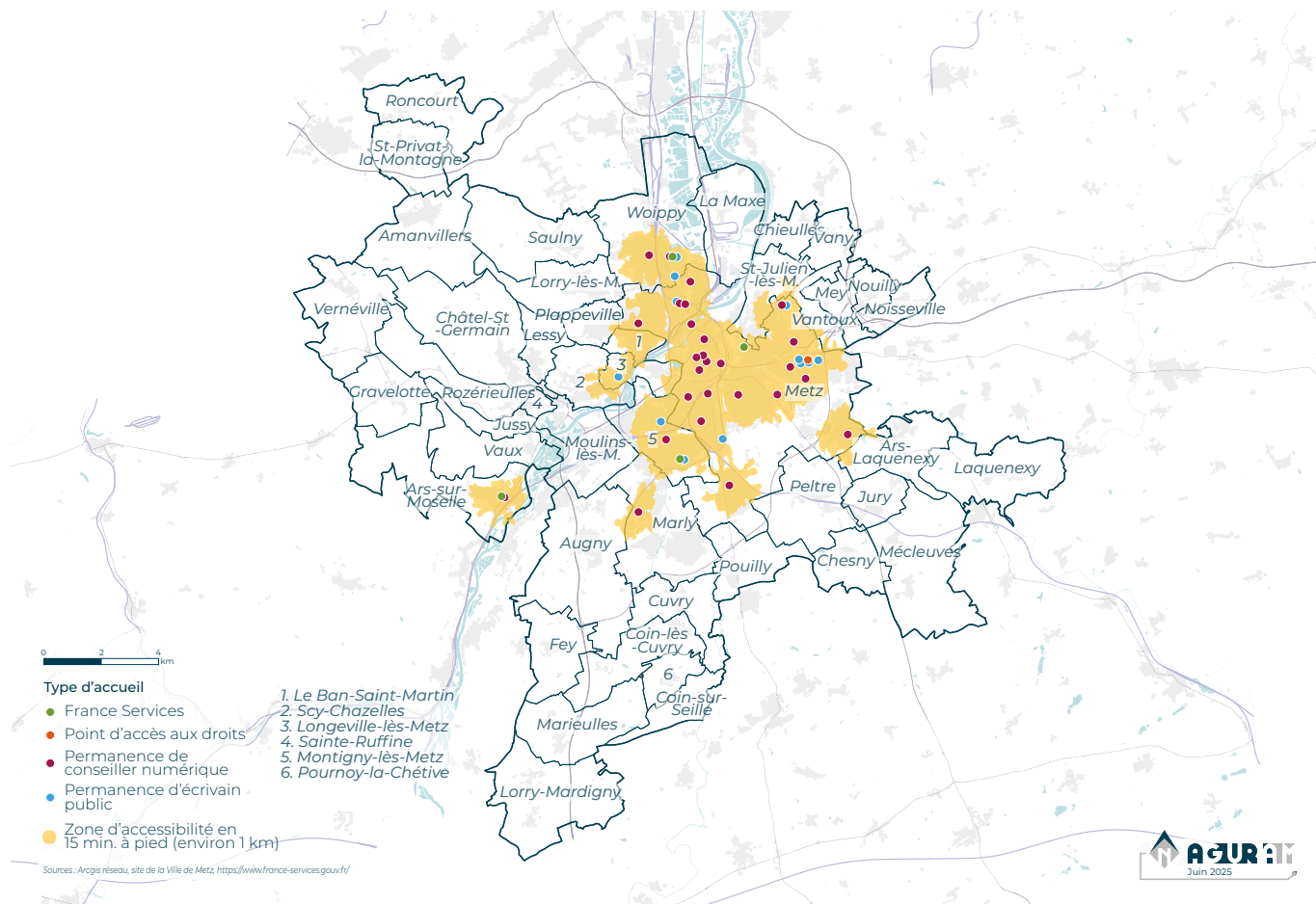
- ◇ améliorer ou restaurer le dialogue en couple ou avec un membre de la famille ;

- ◇ permettre à l'enfant de conserver la place qui est la sienne au sein de la famille ;
- ◇ maintenir ou renouer des liens entre l'enfant et ses grands-parents.

3 espaces de médiation familiale sont recensés sur la métropole, tous à Metz, par l'association Marelle et par l'école des Parents et des éducateurs de Lorraine.

LES STRUCTURES OU PERMANENCES D'ACCÈS AU DROIT DANS LA MÉTROPOLE

/// Points d'accès aux droits et écrivains publics dans l'Euro-Métropole de Metz



LES ÉCRIVAINS PUBLICS

Les fonctions d'un **écrivain public** sont diverses : écrire ou répondre à un courrier, remplir un formulaire, faire valoir ses droits, comprendre le fonctionnement d'une procédure. Ces missions diverses font des écrivains publics l'un des maillons essentiels de la chaîne d'accès au droit.

L'Euro-Métropole de Metz compte aujourd'hui 12 permanences d'écrivains publics : 7 à Metz, 2 à Woippy, 2 à Montigny-lès-Metz et une à Longeville-lès-Metz.

LES CONSEILLERS NUMÉRIQUES

Un **conseiller numérique** est un professionnel formé pour accompagner les citoyens vers une autonomie dans leurs usages du numérique au quotidien, tant par des suivis individuels que par des ateliers collectifs.

La lutte contre la fracture numérique constitue un véritable enjeu dans la politique d'accès aux droits, le numérique ayant facilité le quotidien de beaucoup de personnes, mais l'ayant par ailleurs complexifié

pour d'autres. **Des permanences de conseillers numériques sont tenues dans plusieurs lieux de la métropole** messine, gérées par différents acteurs (communes, associations, La Poste, le Conseil départemental de Moselle, la Chambre des métiers).

LES POINTS D'ACCÈS AUX DROITS

Toute personne, quels que soient son âge, son sexe, sa nationalité, son niveau de revenus, son lieu de vie, sa situation éventuelle de handicap, doit pouvoir, en dehors de tout procès, connaître ses droits et ses obligations, et être informée sur les moyens de les faire valoir. Or, de nombreuses personnes ignorent la nature et l'étendue de ses droits, mais aussi les recours dont elles disposent pour les faire respecter et obtenir ce qui leur est dû.

L'accès au droit, défini à l'article 53 de la loi n°91-647 du 10 juillet 1991 modifiée par la loi n°98-1163 du 18 décembre 1998, reconnaît à toute personne le droit de bénéficier :

- ◇ d'une information générale sur ses droits et ses obligations et d'une orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre ;
- ◇ d'une aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique et d'une assistance au cours de procédures non juridictionnelles ;

- ◇ de consultations juridiques ;
- ◇ d'une assistance pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques.

L'accès au droit est une politique publique transversale ayant pour objectif de développer un réseau de services de proximité afin d'assurer l'accès égal de tous les citoyens au droit, et notamment les publics les plus en difficulté. L'accès au droit permet de lutter contre la pauvreté et l'exclusion des personnes les plus vulnérables et/ou les plus isolées. Source : Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Moselle (CDAD)³

2 points d'accès au droit sont recensés dans l'Euro-Métropole de Metz :

- ◇ le Pôle des Lauriers, à Borny, créé en partenariat avec le Tribunal de Grande Instance et le Parquet ;
- ◇ la Maison de la Justice et du Droit à Woippy, créée en 2000 (la première en Lorraine).

LES MAISONS FRANCE SERVICES

France services est une structure qui rassemble en un même lieu l'accueil physique et l'accompagnement numérique. Cet accompagnement porte sur de nombreuses thématiques, puisque les structures **France services rassemblent 12 organismes : CAF, Assurance maladie, Assurance retraite, chèque énergie, Finances publiques, France rénov', France tiers, France travail, La Poste, Urssaf, MSA et Point-justice.**

L'objectif du déploiement de France services est de proposer ce panel de services à moins de 20 minutes de chaque habitant. **5 France services sont déployées dans la métropole :** Montigny-lès-Metz (rue Kennedy), Metz (Bellevue et Borny), Ars-sur-Moselle (rue Thouvenin) et Woippy (rue du Chapitre).

© Luc Bertau - Euro-Métropole de Metz



QUELLES ATTENTES DES FAMILLES ?

L'Euro-Métropole de Metz a lancé une enquête adressée aux familles par le biais d'un questionnaire, très largement relayé. Plus de 2 200 familles ont répondu.

SUR LA PARENTALITÉ

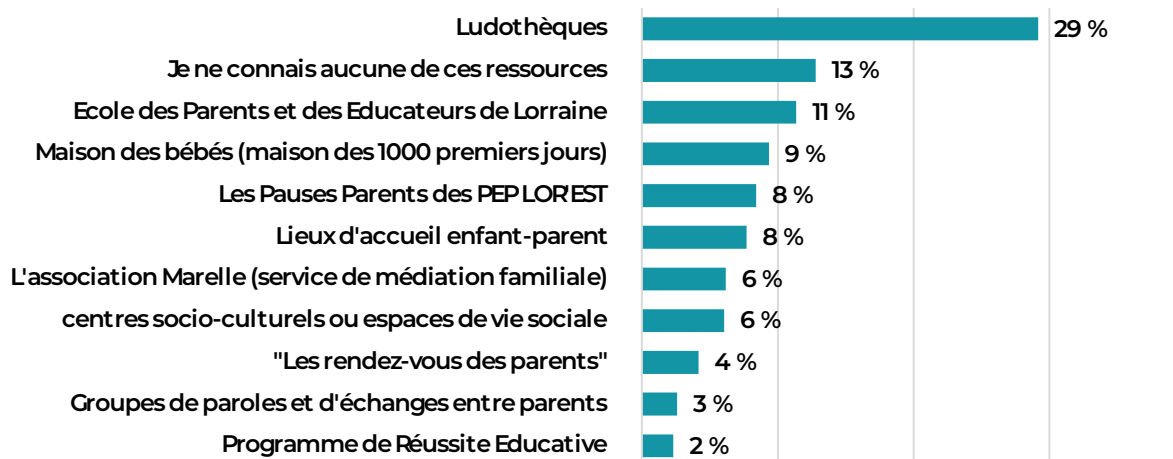
À la question «Vers qui vous tournez-vous en cas de questions ou de difficulté dans votre rôle de parent?», la majorité des répondants se tournent d'abord vers la famille et l'entourage, loin devant les professionnels de santé. **Parmi les relais professionnels, les Relais petite enfance (1 %) et les Lieux d'accueil enfant-parent (2 %) occupent une place très modeste malgré leur potentiel d'aide.**

Pourtant, sur la question concernant les sujets d'échanges souhaités, les familles font état de nombreux sujets potentiels. Même si l'occurrence

« aucun sujet » arrive en tête (31 %), ceux concernant l'éducation (21 %), la fatigue parentale (9 %) ou l'usage des écrans (8 %) restent des préoccupations importantes.

Enfin, si les ludothèques sont des lieux d'échanges bien connues des familles, la connaissance des autres structures reste faible, la seconde réponse la plus fréquente étant « je ne connais aucune de ces ressources ». Une large marge de progression existe donc en la matière.

III De quels services et structures avez-vous connaissance sur le territoire ? (plusieurs réponses possibles) source enquête familles EMM



© Ecole des Parents et des Educateurs de Lorraine.

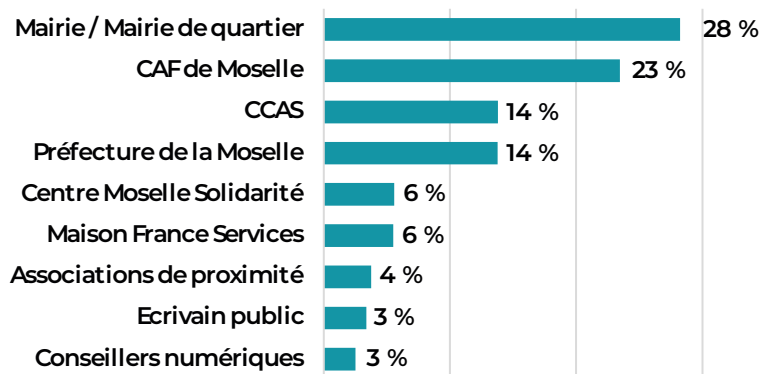


SUR L'ACCÈS AU DROIT

Les mairies constituent le premier maillon de la « chaîne d'information » connue en matière d'accès aux droits. La CAF de Moselle, qui délivre la majorité des prestations sociales, arrive en seconde position, devant le CCAS et la Préfecture.

En revanche, le Centre moselle solidarité (structure du Conseil départemental), est beaucoup moins connu, de même que les Maisons France services, qui constituent pourtant des relais et interlocuteurs prépondérants.

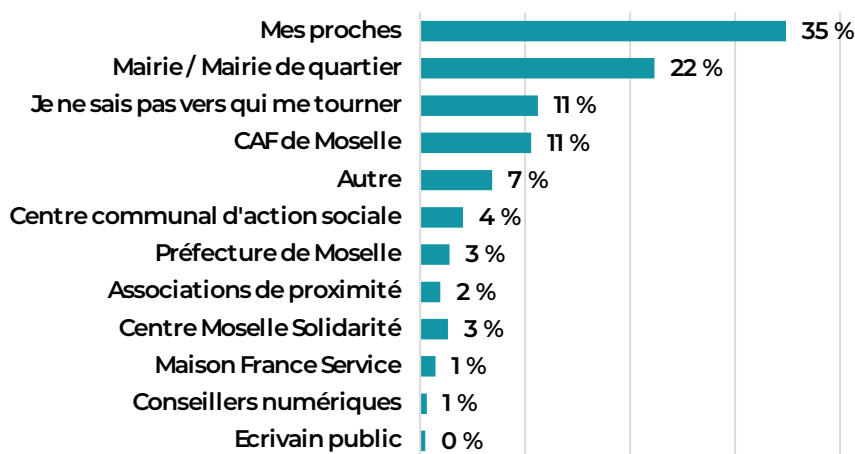
III De quels services et structures avez-vous connaissance? (plusieurs réponses possibles) source enquête familles EMM



Les proches constituent la première étape ou porte d'entrée en cas de difficultés, suivie par la mairie. **La 3^e raison interpellée (« je ne sais pas vers qui me tourner ») et doit constituer un point de vigilance** tout particulier.

Ne pas savoir vers qui se tourner dès la 1^{ère} difficulté constitue un réel handicap dans le processus, parfois (souvent) complexe, d'accès aux droits. Cette réponse est citée avant la CAF. Elle constitue la **3^e réponse** dans les **3 catégories** de communes.

III En cas de difficulté, vers qui vous tournez-vous ? (plusieurs réponses possibles) source enquête familles EMM



Par ailleurs, **l'accès à l'information est jugé globalement insuffisant** (58 % des répondants). Un besoin d'information se fait sentir prioritairement concernant les aides matérielles et financières

possibles, loin devant la garde d'enfants (qui peut être un frein au retour à l'emploi), et les démarches administratives et numériques (avec en toile de fond le sujet de la fracture numérique).

DES CONSTATS PARTAGÉS ET COMPLÉTÉS PAR LES PROFESSIONNELS

Ces constats « statistiques » ont été complétés par la parole des professionnels, recueillie lors des 2 sessions d'ateliers. Ceux-ci ont notamment mis en avant les éléments suivants :

◇ Consolider les liens entre les acteurs :

- ◆ renforcer l'interconnaissance de l'ensemble des acteurs qui contribuent au soutien à la parentalité ;
- ◆ partager une base commune autour des savoirs et savoir-faire : référentiels, charte, outils, éthique et communication des ressources du territoire ;
- ◆ mutualiser les ressources entre partenaires et favoriser leur complétude sur le territoire, comme le fait la Ville de Woippy avec son « café des pros » ;
- ◆ mutualiser et développer les formations, le partage de méthodes et d'expériences, l'analyse de pratique.

◇ Développer et consolider l'offre et les actions :

- ◆ déployer les acteurs potentiels dans les communes urbaines de la métropole (hors Metz et Woippy) pour se saisir des enjeux de la parentalité ;
- ◆ renouveler la sensibilisation des élus aux enjeux du soutien à la parentalité ;
- ◆ se doter d'outils plus performants, mutualisés

entre acteurs à l'échelle de la métropole, pour informer, orienter et assister les habitants dans leurs démarches administratives ;

- ◆ maintenir l'offre d'accompagnement existante et ajuster celle-ci aux besoins des familles sur le territoire de la métropole ;
- ◆ apporter une meilleure visibilité des projets menés auprès des élus ;
- ◆ sensibiliser à l'intérêt et aux impacts des projets d'animation de la vie sociale.

◇ Communiquer en direction des familles :

- ◆ impliquer davantage les pères et soutenir la co-éducation par des activités « familles » ;
- ◆ accroître la communication « parentalité » de la part de l'ensemble des acteurs accueillant des familles ;
- ◆ porter une attention particulière à la qualité d'accueil d'une diversité de publics et aller vers les publics les plus éloignés ;
- ◆ apporter une meilleure visibilité des projets menés auprès des habitants ;
- ◆ faire découvrir, donner envie et échanger pour toucher de nouveaux publics et réajuster l'offre existante aux besoins des habitants.

© Le Cap, Maison des étudiants, de la jeunesse et des associations



QUE RETENIR ?

- ◇ **La parentalité est perçue comme éprouvante**, en particulier pour les familles monoparentales.
- ◇ L'enquête aux familles montre une **faible participation aux actions parentalité** (14 % des familles).
- ◇ **Les dispositifs existants sont peu connus.**
- ◇ **Les familles souhaitent davantage des formats parents-enfants organisés le week-end.**
- ◇ **Les centres sociaux et espaces de vie sociale sont concentrés à Metz, Woippy, Marly et Amanvillers.**
- ◇ **De fortes inégalités sociales et territoriales persistent** : une offre peu présente en noyau urbain et quasi inexistante en zone périurbaine.
- ◇ La dématérialisation des démarches accentue la **fracture numérique**. Les familles dépendent fortement de leur entourage pour effectuer leurs démarches administratives.
- ◇ Une majorité des répondants à l'enquête estime que **l'information disponible est insuffisante.**

QUELS BESOINS ?

- ◇ **Les dispositifs de soutien à la parentalité doivent être déployés de manière plus homogène** sur le territoire, même si les Réaap couvrent une partie du périurbain. Il faut mutualiser les projets et les ancrer avec plus de professionnels locaux.
- ◇ **La communication sur les ressources existantes et sur les animations proposées doit être renforcée**, notamment via les écoles, les professionnels de la petite enfance, du social et de la santé.
- ◇ **Les actions proposées doivent être adaptées aux attentes des familles en termes de formats et d'horaires** (soirée, week-end).
- ◇ **L'animation de la vie sociale doit être valorisée dans les secteurs sous-dotés**, en communiquant davantage et en impliquant les habitants.
- ◇ **Une offre d'animation et d'accès aux droits itinérante ou mutualisée peut être développée en zone périurbaine.**
- ◇ **L'accompagnement numérique doit être renforcé** pour lutter contre la fracture numérique.
- ◇ **La visibilité et la coordination des structures existantes** comme France services ou les écrivains publics **doivent être améliorées**, de même que la compréhension de leurs missions et articulations.
- ◇ **Des actions de médiation et d'information de proximité doivent être mises en place**, pour aller chercher les publics isolés : 11 % ont répondu « Je ne sais pas vers qui me tourner en cas de difficulté ».

LES FICHES ACTIONS

Afin de répondre au mieux aux enjeux pointés dans les différents éléments de diagnostic (diagnostic partagé, enquête auprès des familles, parole des professionnels), l'Euro-Métropole et la Caisse d'allocations familiale de Moselle ont réalisé un plan d'action, développé autour de 4 axes :

- ◇ Axe 1 - Renforcer l'adaptation de la politique de la Petite Enfance aux besoins des enfants et de leurs parents
- ◇ Axe 2 – Développer une politique ambitieuse en faveur de l'enfance et de la jeunesse
- ◇ Axe 3 – Accompagner et soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et développer les échanges et la coopération entre acteurs du réseau parentalité
- ◇ Axe 4 – Etendre une politique favorisant le lien social, l'engagement citoyen et la solidarité – Renforcer l'accès aux droits et l'inclusion numérique au sein des centres sociaux et espaces de vie sociale – Améliorer la communication de l'offre de territoire auprès des habitants et des élus

Les axes 3 et 4, parentalité et accès aux droits, rassemblent 7 fiches actions.

Axe 3/Action 1 : Développer la co-éducation

Objectifs opérationnels :

- Adapter l'offre d'actions de soutien à la parentalité afin de :
 - lever les freins à la participation des parents (horaires, garde d'enfants, etc.)
 - favoriser la participation des pères
- Renforcer la stratégie de communication de l'offre
- Développer les partenariats avec les acteurs de la santé, de la périnatalité et du milieu scolaire

Pilotes du projet :

- Acteurs du soutien à la parentalité (associations, communes)
- Chargé de coopération CTG

Partenaires sollicités :

- Communes
- Département de la Moselle
- Acteurs de la santé, de la périnatalité et de l'éducation
- CAF de la Moselle

Public cible :

- Les familles, les acteurs de la co-éducation du territoire

Modalités de mise en œuvre :

- Adaptation des formats d'action : le week-end, en soirée, activités papas-enfants, animation et garde pour les enfants en parallèle
- Expérimentation d'actions répondant aux besoins des papas
- Organisation de séjours familles, avec mobilisation des familles pour actions de financement
- Adaptation des outils de communication et recensement des bonnes pratiques
- Organisation d'un forum de la Parentalité

Territoires cibles :

- Les familles, les acteurs de la co-éducation du territoire

Échéance de réalisation :

À compter de 2026 avec partage bilan annuel entre acteurs

Axe 3/action 2 : Développer des actions parentalité en partenariat avec les territoires et ses acteurs

Objectifs opérationnels :

- Accompagner 5 groupements de communes à développer des actions de soutien à la parentalité
- Identifier les potentiels lieux ressources et les acteurs à associer et les mobiliser
- Concevoir des actions itinérantes dans une démarche d'aller vers
- Pérenniser la Maison des bébés et la Maison des parents (diversité de l'offre, aller-vers, coordination des acteurs)
- Sensibiliser les élus aux enjeux du soutien à la parentalité

Pilotes du projet :

- CAF de Moselle
- Euro-Métropole de Metz
- Acteurs du soutien à la parentalité

Partenaires sollicités :

- Communes
- Associations locales
- Écoles et Éducation nationale
- Département de la Moselle
- Acteurs de la santé, de la périnatalité et de l'éducation

Public cible :

- Les familles

Modalités de mise en œuvre :

Sur les 5 groupements de communes ciblées :

- Mener des rencontres entre acteurs du soutien à la parentalité et élus des communes ciblées par secteur géographique
- Accompagner le repérage des besoins et le développement de l'offre
- Développer des partenariats locaux

- Délocaliser certaines permanences ou action pour rendre l'offre plus visible

Dans toute la métropole :

- Faire connaître les actions de soutien à la parentalité par le biais de vidéos
- Créer un outil numérique commun pour mieux coordonner le déploiement des actions

Territoires cibles :

5 territoires dépourvus d'actions collectives de soutien à la parentalité :

- Lorry-Mardigny, Marieulles, Fey, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille
- Ars-sur-Moselle, Gravelotte, Vernéville, Rozérieulles, Jussy, Moulins-lès-Metz

- Saulny, Lorry-les-Metz, Lessy, Scy-Chzelles, Montigny-lès-Metz
- Saint-Julien-les-Metz, Chieulles, Vany, Mey, Nouilly
- Jury, Mécleuves

Échéance de réalisation :

Tout au long de la CTG

Axe 3/action 3 : Développer un espace de réflexion entre acteurs de la parentalité

Objectifs opérationnels

- Étendre les temps de rencontres et d'échanges « Apéro des pros » aux acteurs de la métropole
- Partager une veille en matière de parentalité (actualités, outils, etc.)
- Découvrir et tester des nouveaux outils de soutien à la parentalité
- Enrichir les expériences professionnelles sur des enjeux actuels

Pilotes du projet

- École des parents et des éducateurs de Lorraine

Partenaires sollicités

- Euro-Métropole de Metz
- CAF de Moselle
- Acteurs du soutien à la parentalité partenaires de la CTG
- Acteurs élargis du territoire selon thèmes abordés (acteurs éducatifs, de la santé, etc.)
- Experts thématiques pour la co-animation si besoin

Public cible

- Acteurs professionnels du territoire jouant un rôle dans le soutien à la parentalité

Modalités de mise en œuvre

- Choisir les thématiques et enjeux entre partenaires lors du comité technique parentalité
- Cibler les acteurs à inviter selon le thème
- Recenser les attentes des acteurs et outils à partager lors de l'invitation
- Élaboration du format de l'animation et du contenu, en mixant si possible présentiel et visioconférence
- Organisation de 2 rencontres thématiques annuelles de 2h comprenant un temps de partage de connaissances, puis un temps de partage et découverte d'outils d'intervention
- En option, un temps de convivialité libre entre acteurs d'une heure supplémentaire
- Création d'une mallette pédagogique thématique à disposition à l'Espace ressources de l'École des parents et des éducateurs de Lorraine, issue de la co-construction lors de la rencontre
- Évaluation et valorisation des changements pratiques des acteurs

Territoires cibles

- Euro-Métropole de Metz

Échéance de réalisation

Renouvelé chaque année de la CTG :

- Comité technique parentalité en mars

- Apéro des pros en juin
- Comité technique parentalité en septembre
- Apéro des pros en décembre

Axe 4/action 1 : Accompagner les élus dans le développement de l'offre d'animation de la vie sociale

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser les élus aux potentiels de l'animation de la vie sociale et ses impacts pour les habitants
- Accompagner le développement des centres sociaux et espaces de vie sociale pour continuer à couvrir le territoire

Pilotes du projet

- Chargé de coopération CTG
- CAF de Moselle

Partenaires sollicités

- Services communaux dédiés à la jeunesse et à l'animation de la vie sociale
- Centres sociaux, MJC, espaces de vie sociale, centres socio-culturels

Public cible

- Élus et services des communes membres de l'Euro-Métropole de Metz

Modalités de mise en œuvre

- Valorisation des actions menées par les acteurs de terrain collectivement entre structures auprès des élus lors de réunions annuelles et lors des comités techniques entre acteurs de terrains
- Donner à voir les partenariats en commun et les passerelles possibles entre quartiers ou communes
- Partage d'expertise pour accompagner les réflexions des élus
- Élaboration et labélisation de l'Espace de vie sociale à la Maison pour tous (Woippy), de l'EVS de la MJC Metz-Sud et du centre social de la Grange (Metz Grange-aux-Bois)

Territoires cibles

- Les communes volontaires et les territoires présentant des signes de fragilités sociales : quartiers prioritaires de la politique de la ville, Montigny-lès-Metz et Ars-sur-Moselle

Échéance de réalisation

À compter de 2026

Axe 4/Action 2 : Accueillir et aller vers les publics

Objectifs opérationnels

- Concevoir un projet d'équipe élargie aux bénévoles pour savoir accueillir et mener des actions ouvertes à la diversité des publics
- Élargir le travail partenarial existant à l'échelle du quartier ou de la commune
- Soutenir et réinventer la communication entre acteurs locaux
- Définir et caractériser les publics invisibles/vulnérables à l'échelle du quartier ou de la commune

Pilotes du projet

- Associations

Partenaires sollicités

- Les habitants bénévoles
- Bailleurs sociaux, Amlî, foyers
- Conseils et comités de quartier
- Service de PMI de la Moselle et assistantes sociales de secteur
- Acteurs des programmes de réussite éducative
- CCAS
- Fédération départementale des centres sociaux

Public cible

- Les publics « invisibles » (personnes âgées isolées, jeunes isolés, etc.) et familles vulnérables dont les personnes en situation de handicap

Modalités de mise en œuvre

- Former les équipes et bénévoles pour savoir et prendre le temps d'accueillir correctement les publics : nécessite de comprendre les freins des publics et d'en faire un projet d'équipe. À réaliser sur un temps de formation sans accueil de public
- Connaître les freins et besoins des publics cibles
- Nouer des partenariats variés
- Diversifier les actions et activités
- Poursuivre les actions « hors les murs », varier les lieux et investir de nouveaux lieux (centre commercial, terrain de jeux, etc.)
- Proposer un accueil non ciblé « On vous écoute » sous le format CAFé de quartier
- Poursuivre les « Repair' CAFé » et actions d'inclusion numérique
- Sensibiliser les bénévoles des actions à la qualité de l'accueil avec une charte de l'accueil
- Mutualiser la déclinaison des programmes d'actions entre structures et contribuer à la rencontre des publics

Territoires cibles

- Mise en œuvre à l'échelle des quartiers ou communes

Échéance de réalisation

Euro-Métropole de Metz

Axe 4/action 3 : Renforcer l'accès aux droits et l'inclusion numérique

Objectifs opérationnels

- Bénéficier d'une information répertoriée des ressources du territoire pour faciliter l'orientation des familles (État civil, ressources, inclusion financière, accès aux soins, autonomie et handicap, justice et défense, situation fiscale, logement, emploi et insertion professionnelle)
- Communiquer auprès des familles sur les ressources existantes pour estimer leurs droits
- Accroître le temps de présence des écrivains publics au sein des centres sociaux et espaces de vie sociale
- Élaborer des projets communs d'aller vers à l'échelle de la métropole en s'appuyant sur les bus itinérants déjà existants : le Truc (camion-centre social itinérant mosellan), bus France services Moselle, etc.

Pilotes du projet

- Chargé de coopération CTG
- Centres sociaux, centres socio-culturels, Espaces de vie sociale
- Communes

Partenaires sollicités

- AD2S (Association Accès droits santé solidarité)
- Fédération départementale des centres sociaux de Moselle
- Département de la Moselle
- CCAS et communes
- Maisons France services

Public cible

- L'ensemble des familles du territoire de l'Euro-Métropole de Metz, avec une attention plus particulière pour les familles vulnérables, les personnes âgées, les personnes peu diplômées, en emploi précaire ou au chômage, etc.

Modalités de mise en œuvre

- Se doter d'un outil numérique partagé, fonctionnel et complet, pour offrir aux acteurs de l'accompagnement des informations actualisées et vérifiées par les différents organismes prestataires du territoire pour leurs démarches administratives avec le public
- Élaborer un support de communication à destination des habitants pour visualiser les lieux ressources à leur disposition, traduit dans les langues les plus présentes sur notre territoire et adapté en Facile à lire et à comprendre (Falc). S'appuyer sur l'expérience des conseillers numériques présents sur la ville de Woippy
- Expérimenter des projets communs d'aller vers à l'échelle intercommunale

Territoires cibles

- L'Euro-Métropole de Metz, avec les sous-territoires caractérisés par une population importante de familles vulnérables : quartiers Politique de la ville, Montigny-lès-Metz et Ars-sur-Moselle

Échéance de réalisation

À compter de 2026

Axe 4/action 4 : Valoriser les actions et leurs impacts

Objectifs opérationnels

- Expérimenter des formats de présentation et restitution intéressants pour tout le monde et accessibles à tous
- Accompagner les habitants à témoigner des impacts des actions sur eux et la vie du quartier, à valoriser auprès des élus

Pilotes du projet

- Centres sociaux, centre socio-culturels, Espaces de vie sociale, MJC
- Chargé de coopération CTG
- CAF de Moselle

Partenaires sollicités

- Fédération des centres sociaux
- Fédération des MJC
- Familles rurales
- La Ligue de l'Enseignement 57
- Pep Lor'Est
- Maison des associations
- Communes

Public cible

- Habitants, élus, partenaires et financeurs

Modalités de mise en œuvre

- Réaliser des reportages pour mettre en valeur les structures et leurs offres
- Élaborer une exposition de témoignages des habitants participants aux activités
- Organiser des moments festifs et associatifs qui réunissent acteurs de terrain, élus et habitants, en invitant des journalistes locaux
- Nourrir l'agenda numérique de la métropole de Metz des moments festifs et associatifs organisés
- Élaborer une lettre d'information « CTG » trimestrielle à destination des communes et partenaires

Territoires cibles

- Territoires couverts par une offre d'animation de la vie sociale

Échéance de réalisation

À compter de 2026



QUEL ENGAGEMENT ATTENDU POUR LES COMMUNES ?

1. Participer à des temps de rencontre par secteur géographique avec les acteurs du soutien à la parentalité pour aider à la co-construction d'actions.
2. Apporter un soutien financier aux actions et/ou de l'aide en nature.
3. Aider à l'implication de familles volontaires et au relais de communication vers les familles.
4. Participer à des rencontres avec les acteurs de l'animation de la vie sociale et/ou participer aux moments festifs/associatifs et/ou prendre connaissance de la valorisation de leurs actions.
5. Soutenir les actions « hors les murs » des structures.
6. Contribution possible au groupe de travail « Accès aux droits et inclusion numérique ».
7. Soutenir les actions intercommunales qui viennent en aide aux publics vulnérables.

Avec cette nouvelle CTG, la CAF de Moselle et l'Euro-Métropole de Metz s'engagent dans une démarche proactive et inclusive, visant à améliorer le quotidien des habitants tout en renforçant la cohésion territoriale.

Ce partenariat illustre une volonté commune de **construire un avenir plus équilibré et solidaire**, où chaque citoyen trouve sa place.

En somme, **la CTG 2026-2030 est bien plus qu'une convention : c'est une feuille de route pour un territoire plus juste, plus dynamique et plus attentif aux besoins de ses habitants.**



POUR ALLER + LOIN

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



Découvrez le diagnostic partagé, réalisé par l'AGURAM pour identifier les besoins spécifiques du territoire. Il constitue un portrait social de l'agglomération, dresse un état des lieux de l'offre de services aux familles dans les domaines de la petite enfance, de la parentalité, de l'enfance-jeunesse, de l'accès aux droits et de l'animation de la vie sociale (136 pages, septembre 2025).

Retrouvez-les sur notre site, page **PUBLICATIONS**, rubrique **HABITAT & SOCIÉTÉ**

Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle

27 place Saint-Thiébauld 57000 METZ /// 03.87.21.99.00 /// contact@aguram.org

www.aguram.org /// @agenceaguram

Directeur de la publication : Régis Brousse /// Responsable de la rédaction : Marie-Charlotte DEVIN ///

Conception et mise en page : Corentin Grondin, Sébastien Trignac ///

Réalisation cartographique : Camille Didion ///

Date de parution : mai 2026